

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DAC 301** Subvention à l'association Place 2B (19e)

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Place 2 B ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 19 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'association Place 2 B dont le siège social est situé 82 rue Rébéval (19<sup>e</sup>), au titre de ses activités en 2011. 2011\_03212/X09396-20306.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 20.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.

